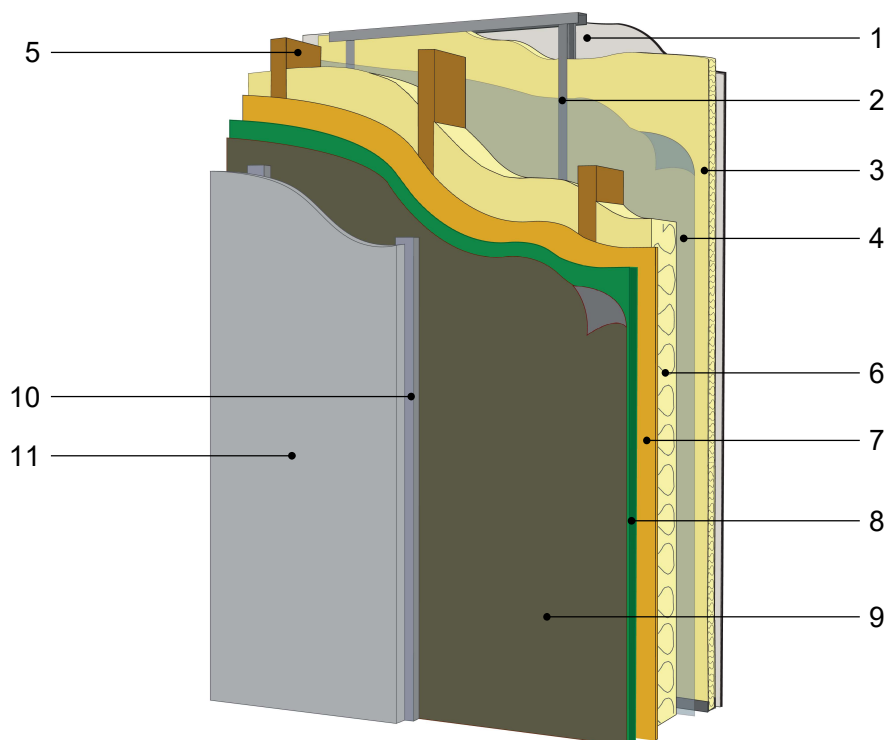
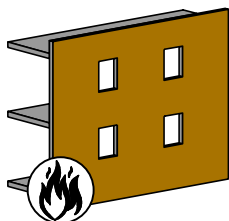


MUR EXTERIEUR

pour exigences globales feu façade - écran thermique CTBX ignifugé*

Partie courante

* La mise en œuvre d'un écran thermique CTBX ignifugé ne permet d'atteindre qu'une stabilité au feu R60 et offre un choix assez limité de bardage.



DESCRIPTION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES AU NF DTU 31.2 ET A L'APPRECIATION DE LABORATOIRE (APL) "BOIS CONSTRUCTION ET PROPAGATION DU FEU PAR LES FACADES" ET NOTAMMENT AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES

- 1 - Parement mural intérieur** : 1 à 2 plaques de plâtre standard ou à résistance au feu améliorée selon exigences liées à l'ouvrage (conforme au NF DTU 25.41)
- 2 - Ossature métallique de contre-cloison** : Ossature métallique selon NF DTU 25.41.
- 3 - Complément d'isolation par l'intérieur** : Isolant semi rigide selon NF DTU 25.41 ou tout autre isolant mentionné dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades" faisant l'objet d'un DTA
- 4 - Pare-vapeur** : $S_d \geq 18m$
- 5 - Montants et traverses Bois Massif (BM) ou Bois Massif Abouté (BMA)** : Ep 45mm - Entraxe de 400 ou 600 mm - Elancement (rapport largeur/épaisseur) de 6 maxi - C18 ou D18 mini - Compatible classe d'emploi 2 - Résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)
- 6 - Isolant** : Semi rigide selon NF DTU 31.2 ou tout autre isolant mentionné dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades" faisant l'objet d'un DTA
- 7 - Voile travaillant** : Epaisseur hors zone sismique : Contreplaqué type 3S ép $\geq 7mm$ - OSB3 ép $\geq 9mm$ - Panneaux de particules type P5 $\geq 10mm$ - Panneaux LVL ép $\geq 15mm$
Epaisseur en zone sismique : Contreplaqué type 3S ép $\geq 9mm$ - OSB3 ép $\geq 12mm$ - Panneaux de particules type P5 $\geq 13mm$ - Panneaux LVL ép $\geq 15mm$
- 8 - Ecran thermique** : Panneau de contreplaqué ignifugé selon la norme NF EN 636-3 et de classe B-s3, d0 d'épaisseur nominale minimale de 15 mm. Ce panneau de contreplaqué ignifugé peut être utilisé pour le cas des façades porteuses si la durée de stabilité au feu de la structure exigée par le règlement de sécurité incendie est inférieure ou égale à 30 minutes
- 9 - Pare-pluie** : $S_d \leq 0,18m$
- 10 - Tasseaux support de bardage** : Bois ou métal - en pose verticale ou à double réseau (tasseau et contre-tasseaux) - fixé au droit des montants en conformité avec les référentiels techniques des bardages et permettant la ventilation du complexe entre le nu intérieur du bardage et le pare-pluie
- 11 - Bardage ventilé** : Bardage en lames B-s3,d0 mini, panneaux ou petits éléments décrits dans l'APL "Bois Construction et

20/02/2025

MEF03-01

Axonométrie

Ech -

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

www.catalogue-bois-construction.fr